



**PRÉFET
D'EURE-
ET-LOIR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Préfecture / Direction des Relations avec les Collectivités Locales

Bureau de la légalité et des élections

Affaire suivie par : Pôle élections

Tél. : 02 37 27 70 54 / 71 48

Mèl : pref-infos-elections@eure-et-loir.gouv.fr

ARRETE N° 2022-032 FIXANT LES DATES ET LIEU DE DEPOT DES CANDIDATURES AUX ELECTIONS LEGISLATIVES DES 12 ET 19 JUIN 2022 DANS LE DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR

Le Préfet d'Eure-et-Loir,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code électoral et notamment ses articles R 98 et R 38 ;

Vu le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Vu l'arrêté préfectoral d'Eure-et-Loir n° 59/2021 du 20 septembre 2021 portant délégation de signature au profit de Monsieur Adrien BAYLE, Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

Sur proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir ;

ARRETE

Article 1^{er} : Les déclarations de candidatures aux élections législatives des 12 et 19 juin 2022 seront reçues à la Préfecture – Direction des relations avec les collectivités locales – Bureau de la légalité et des élections aux jours et heures suivants :

Pour le premier tour de scrutin :

- du lundi 16 mai 2022 au jeudi 19 mai 2022, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- le vendredi 20 mai 2022, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pour le second tour de scrutin :

- du lundi 13 juin 2022 à partir de la proclamation des résultats jusqu'à 12h00 et de 14h00 à 16h30 ;
- le mardi 14 juin 2022 de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Article 2 : Les déclarations de candidatures devront être présentées personnellement par les candidats ou en cas d'empêchement, par leur remplaçant. En conséquence, aucun autre mode de déclaration n'est admis.

Article 3 : M. le Secrétaire Général de la Préfecture d'Eure-et-Loir est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chartres, le **29 AVR. 2022**

Le Préfet,
Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général,

Adrien BAYLE

